



PETR de la
PLAINE
des **VOSGES**

Compte rendu du deuxième Comité de Pilotage du PAT de la Plaine des Vosges.



A Vittel, de 14h30 à 16h30, le 24/11/2022

Présent.es :

- AUTRET Bénédicte, INRAe Mirecourt, Chercheuse ;
- BALANDIER, Romain, Saison Paysanne, Agriculteur,
- BARATAUD Fabienne, INRAe, Chercheuse ;
- BAUDOIN Alexandre, Communauté de communes Mirecourt Dompain, Chargé de mission de l'environnement ;
- BLUCHET Virginie, DDT Vosges, Mission de pilotage et de coordination des contrôles ;
- CLASQUIN Corrine, Petr Déodat, Chargée de mission PAT ;
- COLSON Fabrice, DRAAF GE, Chargé de mission ;
- COUSOT Jean-Luc, PETR de la Plaine des Vosges, Président ;
- DAVAL Arsène, PETR de la Plaine des Vosges, Chargé de mission PAT ;
- DECHOUX Anne, Conseil Départemental 88, Adjointe au chef de Service Agriculture et Forêt ;
- FLORENTIN Emilie, CMA Vosges, Chargée de développement économique ;
- FRANSOT Sylvain, GAB 88, Bénévole ;
- HUDZIA Magali, Communauté de communes de l'Ouest Vosgien, Chargé de mission Economie ;
- HUMBLLOT- BOYE Béatrice, Fédération des Foyers Ruraux des Vosges, Présidente ;
- LACROIX Thomas, Chambre d'agriculture des Vosges, Conseiller et pilote projet ;
- LARBAOUI Léa, PETR d'Epinal Cœur des Vosges, Chargé de mission PAT ;
- LOCQUENEUX Julie, Chambre d'agriculture, Cheffe du pôle Bois et Territoire ;
- MACHIN Eric, Chambre du Commerce et de l'Industrie des Vosges, Directeur de la Direction Appui aux Entreprises ;
- MAUCHAMP Philippe, Chambre de l'Agriculture des Vosges, Chargé de mission Circuit Court ;
- MODERE Aurore, Sous Préfecture de Neufchâteau, Secrétaire générale Adjointe ;
- NOVIANT Patrice, Communauté de communes Terre d'Eau, Vice-président Economie ;
- SANGOUARD Franck, Ferme de Braquemont, Chef d'exploitation ;
- SIMONIN Raphaël, Chambre d'Agriculture des Vosges, vice-président ;
- VAUBOURG Jean, Communauté de communes Mirecourt Dompain, Vice-président économie ;
- WILLEMEN Jenny, Communauté de communes de l'Ouest Vosgien, Vice-Présidente.



Financé par



**PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
TERRITOIRES
EN ACTION**



Ordre du jour :

- Actualités des partenaires ;
- Présentation du projet agroforesterie ;
- Bilan à mi-parcours et projections 2023 AAP ;
- Plan d'Action du Programme Alimentaire Territorial ;
- INTERPATS ;
- Questions diverses.

1) Actualité des partenaires

Lancement d'un nouvel appel à projet national du Programme National pour l'Alimentation (PNA) au 21 novembre 2022 ayant pour date limite de dépôt de candidature : 9 janvier 2023.

Il est articulé autour de 2 volets. Le premier qui est centré sur l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux. Pour cela le porteur de projet doit pouvoir répondre à plusieurs dimensions dans son projet : économique, santé publique, sociale et environnementale. **Le PAT de la Plaine n'est pas concerné par ce volet est déjà labellisé niveau 1.**

Le deuxième volet concerne le développement de projets visant à accompagner les PAT. Les projets devront satisfaire le besoin d'accompagnement des PATs déjà en place, notamment dans la perspective de les faire progresser vers le niveau 2 de la labellisation, que ce soit concernant la gouvernance et la gestion des PAT ou les enjeux pris en compte et le caractère opérationnel des PATs. Toutefois, les projets doivent être structurant et d'envergure régionale ou suprarégionale.

Ils devront avoir une durée de 24 mois maximum et pourront bénéficier d'une subvention maximale de 70 000€.

2) Projet agroforesterie

La chambre d'agriculture mène un projet d'agroforesterie depuis 2021. Cette démarche est axée autour de 2 axes principaux : Mettre au point une méthodologie de co-conception de territoires agroforestier et accompagner les agriculteurs vers l'agroforesterie. Dans un premier temps, il s'agira de tester cette démarche autour de la filière noix.

Vous trouverez le diaporama de présentation en pièce-jointe.

3) Bilan à mi-parcours AAP national volet A et projections 2023.

a. Bilan à mi-parcours

Le PETR a présenté un point auprès des partenaires et acteurs du PAT sur la première année de travail qui s'est déroulée. Voici les actions qui ont été réalisées entre novembre 2021 et novembre 2022 :

- Etude de la consommation locale par la CCI ;
- Etude de la production locale par la Chambre d'Agriculture ;
- 2 ateliers de sensibilisation pour les élus à Neufchâteau et à Bulgnéville ;
- 1 journée de l'Alimentation à Neufchâteau ;
- Interventions pendant 6 mois dans le lycée agricole de Mirecourt ;
- 2 accompagnements de structures de restauration collective ;
- Lycée de Neufchâteau pré-identifié pour la mise en relation avec le groupe de maraîchers bios.

Globalement, les actions ont été réussies et ont eu des retours positifs. Cependant, quelques points d'améliorations sont à retenir, notamment sur :

- **L'identification des structures de restauration collective ;**
- **La mobilisation des communes.**

En pièce-jointe vous trouverez également le compte rendu de la première année transmis à l'ADEME en septembre 2022.

b. Projections 2023

Toujours dans le cadre de l'AAP national, plusieurs actions vont être mises en place en 2023 et pour certaines simplement être renouvelées/continué :

- Organisation de 2 Journées de l'Alimentation. CCMD le 25 mars ; CTE – à définir ;
- Objectif de réaliser 5 accompagnements de RHD en 2023 ;
- Mise en place d'une étude foncière :
- Recrutement d'un.e stagiaire, sur un de ces missions au choix :
 - o Mise en place de projets et d'actions facilitant l'accès au foncier ;
 - o Etude de faisabilité/opportunité sur la création/structuration d'une filière protéine sur le territoire ;
 - o Mise en place d'une politique d'accueil des nouvelles populations orientée « agriculture » ;
 - o Travailler à la valorisation des métiers agricoles ;
 - o Développer l'aspect « accès à l'alimentation pour toutes et tous » du PAT ;
- Projet livret.

Précisions pour deux actions :

Etude foncière : Pour la mise en place de l'étude foncière, un premier devis avait été fait auprès de la SAFER. Le coût demandé était trop élevé. De plus, après réflexions et en prenant exemple sur les travaux réalisés par le PAT de la Déodatie et de Terre de Lorraine, il est apparu comme plus pertinent de reprendre un temps de préparation avec les acteurs du PAT pour répondre au mieux aux besoins territoriaux.

Le projet livret aura pour objectifs de sensibiliser le grand public au mieux manger, au consommer local en proposant des recettes locales proposées par des restaurateurs locaux, des techniques anti gaspillages, des conseils de jardinages ou bien encore des coordonnées de producteurs etc.

Après échange avec les acteurs du Pat, il a été convenu que le livret ne serait pas distribué dans l'ensemble des boîtes de la Plaine mais plutôt adjoint au magazine communautaire sous la forme d'un 4 pages.

Le livret serait quand même rédigé et imprimé en moindre quantité qui serait ensuite transmis lors d'événement/réunion. Il serait un support pour des animations à destination du jeune public par exemple. Le PAT mettra en place un comité de rédaction pour le livret composé de 5 à 6 acteurs/actrices du PAT.

4) Plan d'Action du Programme Alimentaire Territorial

Le 8 novembre 2022, a eu lieu la demi-journée consacrée au PAT de la Plaine des Vosges : il s'agissait de créer le PAPAT, le Plan d'Action du PAT.

Ce temps de travail a mobilisé une vingtaine d'acteurs. Il en est ressorti 27 actions qui seront travaillées de façon collective avec les acteurs du PAT.

Chacune de ces actions va être adaptée sous la forme de fiches actions sur lesquelles seront définies les modalités (coût potentiel, porteurs concernés, délai de réalisation, etc.).

Elles se structureront autour de 6 axes :

- Circuits et producteurs ;
- Education à l'alimentation ;
- Outil de transformation et logistique-Restauration ;
- Justice Sociale ;
- Gouvernance ;
- Action globale.

Toutefois, il est à noter que les actions ne sont pas encore définitivement entérinées. Des modifications pourront intervenir au cours de leur écriture.

Vous trouverez en pièce-jointe le fichier explicitant l'entièreté des actions ainsi que la priorisation proposée

A l'image du projet livret, des groupes de travail projet seront formés pour écrire les fiches actions et les mettre en place par groupe de 5 -7 personnes

Pour l'année 2023, les actions qui seront réalisées ou tout du moins initiées seront :

- Etat des lieux du foncier ;
- Méthodologie d'un prix juste ;
- Etablir une cartographie des producteurs et points de vente ;
- Animation des marchés locaux ;
- Plateforme logistique ;
- Développement des jardins partager ;
- Bourse aux graines ;
- Amélioration de la vision des métiers agriculteurs et alimentaires ;
- Intervention dans les écoles ;
- Mise en place d'un conseil local de l'Alimentation.

5) InterpATS

Les trois PATS, au fur et à mesure de leurs travaux, ont remarqué que les besoins de leur territoire avaient tendance à être similaires. Par ailleurs, des projets tels que la plateforme logistique ou encore la cartographie des producteurs et points de ventes sont ressortis dans les trois plans d'actions. Il apparaissait donc pertinent de réfléchir à mener ces actions de façon commune aux trois PATS. Le 23/11/2022, une première rencontre a été organisée pour définir les actions pouvant être travaillées collectivement dans les Vosges :

- Création d'un outil interconnaissance acteurs PAT et lieux de production/vente ;
- Actions de communication pour améliorer la vision des métiers agri alimentaires ;
- Développement d'un outil logistique INTERPATS ;
- Travail autour du foncier ;
- Formation des consommateurs sur le prix juste.

De plus, durant cette réunion, la proposition de faire une candidature conjointe des PATs au label de niveau 2, c'est-à-dire être reconnu comme PAT confirmé, est soumise au comité syndical.